

Strasbourg **snes** fsu

N°141 JANVIER / MARS 2020

**Et pour corona
le tout: le 49.3!**



Dénidémocratique!
MettonscetteRéformeàlaRetraite!
E3CDHGCAC!

ÉDITO

Séverine Charret
Arnaud Sigris

29/02/2020



Dans une tribune publiée le 30 janvier¹, un collectif de sociologues, artistes, philosophes, responsables associatifs... faisait le constat suivant : « Le pays entier gronde, et le pouvoir est sourd – on devrait dire plus exactement : et le pouvoir s'en fout. »

Qui n'a pas éprouvé ce sentiment à l'Éducation Nationale où le dialogue social n'est plus, souvent, qu'une coquille vide ?

Certainement pas les collègues mobilisés contre la réforme des lycées dans laquelle ils dénoncent un double objectif de réduction des postes et de tri social et qui, engagés contre les E3C, s'entendent répondre que les perturbations ne concernent qu'une minorité d'établissements.

Ni les collègues d'enseignement musical qui voient les heures attribuées à l'enseignement facultatif du chant choral réduites dans l'académie l'année où Jean-Michel Blanquer met en scène la rentrée en musique.

Pas non plus les enseignants de collège confrontés chaque jour à la difficulté d'inclusions qui alourdissent les effectifs de classes déjà très chargées alors que l'école inclusive est affichée comme une priorité du ministère.

Pas les représentants des personnels qui siègent dans des instances vidées de leurs prérogatives comme les CAP (Commissions Administratives Paritaires), entravées comme les CHSCT (Comités Hygiène Santé et Conditions de Travail) ou qui ne sont même plus réunies comme certains Conseils d'administration chargés d'examiner les DHG.

Pas ces collègues convoqués au rectorat, menacés de dépôts de plainte, mis en garde à vue pour avoir voulu défendre leur métier et une école de la réussite pour tous.

Pas nous tous qui serons les grands perdants d'une réforme des retraites qui après un bref passage par l'Assemblée Nationale, est imposée par le gouvernement via l'article 49.3 de la Constitution, malgré les jours de grève, malgré les manifestations, malgré les critiques du Conseil d'Etat.

Le fossé est immense entre la communication d'autosatisfaction du ministre et la réalité d'une école qui va mal, à l'image de ses agents en arrêt maladie, épuisés ou de ceux qui envisagent sérieusement de quitter l'Éducation nationale.

Face à ce gouvernement qui mêle mépris et autoritarisme, nous n'avons pas d'autre choix que de continuer à lutter, avec les autres salariés, pour nous faire entendre, reconquérir nos droits et redonner du sens à nos métiers.

Grève, manifestations, interpellation des élus, exigence d'un référendum sur la réforme des retraites, restons mobilisés. Jusqu'au retrait !

SOMMAIRE

Edito	P.2	CHSCT	P.6
Réforme du lycée	P.3	Numérique	P.8
Rentrée 2020	P.5	Réforme des retraites	P.10

¹. <https://www.humanite.fr/tribune-libre-apres-les-propos-du-chef-de-letat-sur-la-dictature-non-monsieur-macron-nous-ne-sommes>

Lycée : y a-t-il une lumière APRÈS LE BROUILLARD ?

Cette première année, où nous vivons la réforme Blanquer dans les lycées, se déroule à grande vitesse. Nous venons seulement de vivre la première session des E3C, que nous pouvons (déjà...) découvrir l'application des programmes en Terminale et avoir quelques informations sur le « Grand oral ». Faisons un peu le point.

E3C

Concernant le déroulement des E3C, les échos venant de tout l'hexagone et de notre région confirment les craintes que nous exprimions dès le départ : bienvenue à une nouvelle usine à gaz ! Sujets tardivement accessibles, consignes au fil de l'eau sans aucun cadrage académique ou national, ont logiquement produit leurs effets. Ici une épreuve de compréhension en langue sans les supports vidéo... là, en mathématiques, un sujet qui, sous la même référence, change entre le moment où il est choisi et le moment où nos élèves planchent ! Quant aux conditions de passage, la plus grande inégalité règne. Côté élèves, certains ont composé sur des temps banalisés et regroupés ; d'autres dans le cadre de leur emploi du temps, parfois entre deux cours ; certains à un par table, d'autres à 35 dans une salle, tout est possible ! Idem pour les correcteurs qui disposent ou non de temps banalisés pour choisir les sujets et pour la correction. Cette dernière doit se faire maintenant en ligne via l'application Santorin. Passés des problèmes de connexion, des collègues ont découvert d'autres « bienfaits » de la

dématérialisation : ici, des copies ajoutées à leur lot voire de nouveaux lots ; là des collègues interpellés sur leur notation. Et, rien n'est encore dit sur le temps de correction ou les fatigues liées à l'écran. Ne parlons pas de l'indemnité de correction, qui a permis l'invention de la revalorisation négative : 5 € par copie dans l'ancien monde et 1,42 € dans la « start-up nation ».

Il est donc logique que dans près d'un tiers des lycées de l'académie, les collègues aient exprimé leur légitime mécontentement par des actions très diverses : rassemblements, lettres aux parents, pétitions, motions en conseil d'administration, grèves lors des surveillances¹...



SNES
Le SNES pour agir ensemble

ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN



Le « Grand Oral »

Très vite, on comprend qu'il n'aura de grand que le nom. **Épreuve individuelle de 20 minutes, elle se décompose en 3 temps : 5 minutes de récitation sur une des 2 questions préparées par le candidat durant l'année, 10 minutes d'échanges avec le jury et 5 minutes sur le projet d'orientation.**

Reprenons dans l'ordre pour gratter un peu la façade de l'édifice. L'élève prépare durant l'année 2 problématiques en lien avec ses enseignements de spécialités. Avec quel encadrement ? Sur quel temps ? Mystère. Une fois que le jury, composé d'au moins un enseignant de spécialité (ce qui veut dire que tous les collègues peuvent faire partie du jury), a choisi une des 2 questions proposées par le candidat, celui-ci prépare pendant 20 minutes... Quoi ? Un support éventuel pour le jury, puisqu'il n'y a pas de support et pas de notes préparatoires. Comment alors éviter le travers de la récitation ? Nous en arrivons aux 10 minutes d'entretien. **Là le problème réside dans la grille d'évaluation qui met bien plus l'accent sur le paraître (ton, posture...) que sur le savoir.** Là encore, quelle préparation ? Aucune ? Enfin, et

c'est un moment de bravoure : l'échange autour du projet d'orientation. Et là, clairement, on évalue quoi ? Certainement pas des capacités académiques. La chose a-t-elle un sens ?

Bien que des informations nous arrivent sur l'organisation de la dernière étape de la réforme, la lumière derrière le brouillard est bien faible. Où vont nos conditions d'exercice ? Quel sens à notre métier ? Que préparons-nous pour nos élèves ? Il faut à tous les niveaux, ministère comme établissements, continuer à demander des aménagements² pour limiter « la casse » et dénoncer ce qui ne peut-être l'avenir de nos élèves, voire de nos enfants. A ce propos, les E3C et plus généralement la réforme du lycée font l'objet de vives critiques dans une note de l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche remise en janvier au Comité de suivi de la réforme. Pas sûr cependant qu'elles soient mieux entendues par un ministre qui s'est fait une spécialité d'avoir raison contre tout le monde.

Arnaud SIGRIST



Image de gauche, grève et rassemblement au lycée Jean Monnet (Strasbourg) le 14 février.
Image de droite : tractage au lycée Camille Sée (Colmar) le 08 février.

¹. Voir le recensement sur le site académique <https://strasbourg.snes.edu/STOP-E3C-Outils-et-recensement-des-actions-dans-l-academie.html>

². Certains ont déjà été évoqués par le ministre (<https://www.snes.edu/Janvier-2020-amenagements-a-la-reforme-du-lycee.html>), sans toujours savoir quelle en serait la traduction dans les établissements. Ainsi de la spécialité « Anglais, monde contemporain » qui n'apparaît pas en tant que telle dans la carte des enseignements en LGT pour la rentrée 2020.



Rassemblement devant le rectorat de Strasbourg, 12 février 2020

Rentrée 2020 : LE GRAND MÉPRIS !

Les conditions dans lesquelles se prépare la rentrée dans l'académie sont désormais connues et témoignent d'une nouvelle dégradation des conditions d'enseignement.

Pour la 2^e année consécutive, des postes sont supprimés (11 ETP = équivalents temps plein) alors que notre académie devrait accueillir 710 élèves supplémentaires, soit une hausse de 0,5% dans le 2nd degré.

Ces suppressions pèsent particulièrement sur les lycées d'enseignement général et technologique qui perdent officiellement 17 ETP mais réellement près de 100 postes entre leur dotation réelle à la rentrée 2019 et les prévisions pour la rentrée 2020. Objectif atteint pour le lycée Blanquer...

Le SNES-FSU académique a d'ailleurs publié une carte des pertes d'heures par lycée¹, au lendemain du CTA (Comité Technique Académique) du 5 février au cours duquel toutes les organisations syndicales représentatives ont voté contre la préparation de rentrée. Dans ces conditions, la carte des enseignements de spécialités et des options présentée lors de ce même CTA est en partie virtuelle puisque certaines spécialités, à l'exemple des LLCE allemand et espagnol, n'existent que sur le papier et que les lycées n'auront pas les moyens de financer toutes les options comme Droit et grands enjeux du monde contemporain ou un nombre suffisant de groupes comme en maths.

Pour les collèges, nous ne connaissons pas encore le détail des dotations par établissement. Mais nous savons déjà que la 2^e heure pour l'enseignement facultatif de chant choral et que l'IMP attribuée au laboratoire de technologie dans certains établissements font les frais des politiques budgétaires d'austérité. Par ailleurs, dans le Bas-Rhin, le H/E (nombre d'heures par élève) poursuit sa baisse et laisse craindre une explosion du nombre de classes

chargées. Cette situation rend dérisoire l'inclusion d'élèves à besoins particuliers, car pour inclure, il faut que les classes puissent accueillir les élèves dans des conditions dignes. Ce qui n'est déjà plus le cas dans nombre d'établissements.

Un premier rassemblement pour dénoncer cette situation a déjà été organisé devant le rectorat le mercredi 12 février tandis que le SNES 68 tenait une conférence de presse à Mulhouse.

Le SNES-FSU a aussi encouragé les collègues siégeant dans les conseils d'administration à voter contre la DHG (Dotation Horaire Globale) et à accompagner leur vote d'une motion détaillant les conséquences des baisses de dotation. Ce qu'ont déjà fait 9 établissements (les collèges Bugatti à Molsheim, Louis Arbogast à Mutzig, Georges Martelot à Orbey, Lezay Marnésia à Strasbourg, les lycées Camille Sée à Colmar, Henri Meck à Molsheim, Louis Schweitzer à Mulhouse, Georges Imbert à Sarre Union, Marcel Rudloff à Strasbourg). Notons aussi que de nombreux conseils d'administration n'ont pas encore été réunis sur la question de la DHG, ce que nous dénonçons.

Les motions que nous ont envoyées les collègues font état d'une augmentation du nombre d'élèves par classe et en particulier pour les groupes de langues, de la disparition de groupes, de dédoublements ou de l'AP là où il existait encore en lycée, d'inclusions qui se font en dépassant le seuil de 30 élèves (ou 24 en éducation prioritaire), de la disparition d'enseignements (chinois, turc, arabe, arts plastiques...) ou d'horaires tronqués. **Ces motions seront remises à Mme Laporte, nouvelle rectrice de l'académie, lors du prochain CTA.**

Ainsi le ministère poursuit la casse du service public d'éducation, au mépris des élèves et des collègues dont les conditions de travail ne cessent de se dégrader. Nous ne laisserons pas faire !

Myriam BENEDETTI et Séverine CHARRET

¹. https://framacarte.org/fr/map/snes-strasbourg-lycee-blanquer-chute-de-dhg_67836#8/48.270/7.333

73%

des enseignant-e-s estiment que leur santé s'est dégradée depuis la rentrée en lien avec leur travail.

Enquête «conditions de travail des enseignants»
8568 réponses en ligne du 28/09 au 31/10 2019



«J'ai le sentiment d'être submergée, d'avoir été abandonnée et cassée depuis la mise en place de la réforme.

Je suis passée sous un rouleau compresseur inhumain.»

Enquête «conditions de travail des enseignants»
8568 réponses en ligne du 28/09 au 31/10 2019



93%

des enseignant-e-s en lycée décrivent un accroissement du temps de travail depuis la rentrée.

Enquête «conditions de travail des enseignants»
8568 réponses en ligne du 28/09 au 31/10 2019



CHSCT, l'empêcheur de MENTIR EN ROND ?

Quand les CHSCT n'intéressaient personne...

Les CHSCT, à leur création dans la Fonction publique, n'intéressaient personne... On considérait qu'ils s'occupaient des lézards sur les murs, de la chaîne du froid à la cantine, au mieux de la présence d'amiante et des températures excessives dans les salles de classe au mois de juin... Toutes considérations bien éloignées de la noblesse du combat idéologique, des inquiétudes de progression de carrière des personnels ou des grandes lignes directrices du rectorat. Mais dans CHSCT, il y a CT... pour conditions de travail. Et l'évolution souvent désastreuse du secteur privé a fait prendre conscience des risques psycho-sociaux... qui ne pouvaient évidemment pas épargner la fonction publique, surtout quand on a commencé d'y appliquer le new public management.

Aujourd'hui, du ministre aux différents recteurs, le « bien-être au travail », la lutte contre le harcèlement et les cellules d'écoute sont à la mode. Cependant, la médecine de prévention est toujours aussi pauvrement dotée (deux médecins pour toute l'académie de Strasbourg) et l'administration n'a cessé ces derniers mois de mettre un frein à l'activité des CHSCT.

Que font-ils ?

Les CHSCT sont constitués de représentants des organisations syndicales et ont à leur disposition plusieurs moyens d'agir : visites d'établissements du premier et du second degré, visites thématiques, enquêtes suite à des déclarations de danger grave et imminent, examen des fiches des registres SST. Outre les questions matérielles qui mettent bien souvent en évidence les choix politiques peu favorables à l'éducation des collectivités de rattachement, ce qui affecte les conditions de travail des personnels peut se résumer à cette triste trilogie :

- accueil des élèves à besoins particuliers dans le premier degré,
- conflits avec la hiérarchie dans le second degré,
- charge de travail considérablement alourdie en lycée et tensions qui s'ensuivent.

Les CHSCT n'ont aucun pouvoir décisionnel, mais ils peuvent alerter l'administration en se fondant sur leurs observations de terrain, sur des préconisations qui suivent leurs visites. Ils enquêtent en cas de suicide d'un personnel lié au travail. Ils doivent aussi être consultés et rendre un avis en cas de modification importante dans l'organisation du travail.

CHSCT

Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail



Une série de blocages mais l'espoir d'une sortie de crise...

Malheureusement, dans l'académie, le rectorat ou les deux DSDEN ont voulu mettre un frein aux travaux des CHSCT : limitation du nombre d'établissements visités dans le Bas-Rhin, report injustifié d'une visite dans le Haut-Rhin, manoeuvres dilatoires pour empêcher une enquête du CHSCTA sur les conséquences de la réforme du lycée sur les conditions de travail. Dans ce dernier cas, si un compromis, au prix de longues réunions, a été trouvé avec le rectorat et si l'enquête va bien avoir lieu, il a fallu effacer le terme « réforme du lycée » pour le remplacer par « nouvelle organisation du lycée » ...

Les syndicats des chefs d'établissement ont, par le passé, fait pression sur le rectorat pour limiter les visites et ne pas rendre publiques les préconisations issues de ces visites (consultables sur le site académique, professionnels, santé et sécurité au travail puis espaces réservés académique ou départemental). Un chef d'établissement d'un grand lycée strasbourgeois, mécontent du compte rendu de visite de son établissement, avait même menacé par deux fois de poursuites judiciaires le CHSCT du Bas-Rhin. Mais récemment, le dialogue s'est amorcé entre les organisations syndicales d'enseignants et

de personnels de direction : les CHSCT représentent tous les personnels et c'est du seul intérêt de l'administration que d'opposer chefs d'établissement et autres personnels. Les chefs d'établissement ont eux aussi tout intérêt à dénoncer les dérives du new public management et les injonctions contradictoires dont ils sont victimes, particulièrement en ces temps de « nouvelle organisation du lycée ».

La reprise du dialogue a été amorcée au cours d'un séminaire organisé à l'initiative du rectorat fin janvier, en présence de responsables ministériels.

Les représentants de la FSU dans les trois CHSCT (académique et départementaux) font un travail important d'enquête et d'alerte, ils y exercent depuis l'an dernier la charge de secrétaire, c'est à dire de coordination des travaux des CHSCT. N'hésitez pas à les contacter.

*Élisabeth JACQUET,
secrétaire du CHSCTA, SNES-FSU.*



Le SNES, pour agir ensemble



Apprendre avec LE NUMÉRIQUE



UNE COURSE
EFFRÉNÉE POUR
LA NUMÉRISATION
DU SYSTÈME
SCOLAIRE

Depuis quelques années, l'Education nationale et singulièrement la région Grand Est plébiscitent l'usage pédagogique des outils numériques en tous genres (tablettes, ordinateurs, smartphones) : ces nouvelles technologies seraient la réponse adaptée aux enjeux de l'éducation du XXI^{ème} siècle, capables de lutter contre l'échec scolaire, réduire les inégalités, redonner aux élèves le goût d'apprendre. Alors qu'aucun bilan d'aucune expérimentation passée n'a jamais été dressé et que l'expérience du terrain dément ces belles promesses, la course aux équipements se poursuit, de la maternelle au lycée.

Pourtant, la littérature scientifique sur ce sujet abonde¹ et la dernière étude PISA² ne montre aucune plus-value de l'usage du numérique dans les performances des élèves, au contraire : « Dans les pays pour lesquels il est le plus courant pour les étudiants d'utiliser internet à l'école pour le travail scolaire, la performance des étudiants en lecture a diminué, en moyenne. De la même manière la compétence mathématique tend à être inférieure dans les pays/économies dans lesquels la part d'étudiants qui utilisent des ordinateurs pendant les leçons de mathématiques est plus importante. »

En pratique, évidemment, personne ne conteste que certains outils numériques peuvent faciliter le travail de l'élève et constituer des supports d'apprentissage pertinents, s'ils sont utilisés ponctuellement, dans le cadre de projets ciblés ; mais l'institution manque pour le moins de discernement dans ses prescriptions. Par exemple, ce n'est pas parce que Word facilite la vie de tous ceux qui savent déjà écrire que le recours à un logiciel de traitement de texte favorise l'apprentissage de l'écriture. Au contraire : ces enfants ont plus de mal à mémoriser et reconnaître les lettres et, par voie de conséquence, éprouvent plus de difficultés à apprendre à lire.

Deux formes d'usage pédagogique sont à distinguer : l'une exclusive, où le numérique se substitue complètement à l'enseignant ; l'autre combinée, où le numérique est utilisé comme simple support pédagogique.

Le premier usage consiste à remplacer le professeur par le numérique, notamment sous la forme des MOOC³. Diverses expériences menées dans des universités américaines montrent d'importants taux d'abandon et d'échec, sauf chez les étudiants les plus favorisés (ayant déjà d'excellentes bases cognitives, et faisant preuve d'autodiscipline et de motivation).

SUR LE TERRAIN,
PAS DE RÉSULTATS
PROBANTS



DES MOTIFS ÉCONOMIQUES



En effet, dans le processus d'apprentissage, l'interaction humaine entre l'élève et le professeur est capitale : accompagner, guider, encourager, stimuler, rassurer, répéter, s'interrompre pour expliquer, toutes choses que la nature désincarnée des MOOC rend impossibles. Ces résultats interrogent aussi sur l'efficacité (ou la nocivité) de dispositifs innovants plébiscités par certains IPR comme la classe inversée.

Pour le second usage, on constate que le support numérique est avant tout une source de distraction massive, élèves et étudiants s'égarant sur les réseaux sociaux et les sites de vidéo à la demande : sur un cours d'une heure vingt, un étudiant passe 40 minutes, soit la moitié du temps, sur internet à des fins non académiques⁴. Cela empêche de prendre une part active au cours, de se concentrer et, par la suite, entraîne des difficultés scolaires. De nombreuses universités ont également constaté une baisse des résultats depuis que les étudiants prennent leurs notes sur ordinateurs, car les processus de concentration et de mémorisation sont moins efficaces qu'avec l'écriture manuscrite. A ce stade, on peut légitimement se demander si les moyens engagés par la Région ne pourraient pas être mieux utilisés.

Alors pourquoi cette frénésie à ériger le numérique en ultime grail pédagogique ? Les arguments avancés sont souvent d'une indigence crasse et, surtout, sans fondement scientifique : il faut vivre avec son temps, préparer les élèves au monde moderne, adapter la pédagogie aux digitaux natives (enfants nés avec le numérique). Les causes sont sans doute multiples (démagogie, renoncement à une école ambitieuse) mais essentiellement économiques : l'équipement des établissements scolaires représente un marché juteux et coûte bien moins cher que le recrutement et la formation de personnels qualifiés. Placer les élèves devant des enseignants compétents et solidement formés est peut-être « ringard », mais c'est pour l'instant la seule recette réellement efficace pour assurer la réussite de tous.

Elise PETER

¹. M. Desmurget, docteur en neurosciences et directeur de recherche à l'Inserm, en propose un recensement dans son ouvrage La fabrique du crétin digital (éd. Seuil).

². OECD, « Students, computers and learning : Making the connection (PISA) », oecd.org, 2015.

³. MOOC : Massive Open Online Course. Il s'agit d'un cours ou d'une série de cours dispensés via internet.

⁴. Selon une étude de l'université de l'Etat du Michigan, publiée en 2017 sur le site Scientific American.



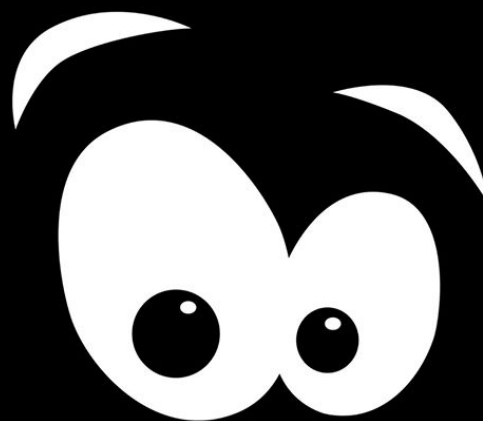
Retraites : TÊTE HAUTE !

Alors que le gouvernement a décidé d'engager sa responsabilité pour imposer le projet de loi sur la réforme des retraites au travers de l'article 49.3, retour en images et en chiffres sur une mobilisation entamée il y a plus de 3 mois et inédite dans l'Éducation Nationale. L'occasion aussi de faire un point sur la communication gouvernEMENTale.

« Les femmes seront les grandes gagnantes du système universel » (Edouard Philippe).

Les femmes pâtissent, on le sait, d'un revenu moyen inférieur à celui de leurs collègues masculins. Cet écart s'explique par des promotions (Hors-Classe...) plus tardive et par le rôle discriminant des heures supplémentaires. Une retraite à points, où chaque mois cotisé compte, réduirait-elle les écarts de pension ?

Eh bien, non ! Plus de HSA = plus de retraite, moins de HSA = moins de retraite. Voilà une nouvelle pénalité pour les femmes. Quant à leur promotion plus tardive, l'ancien système basé sur les 6 derniers mois pouvait leur être favorable. Même promues après les hommes, elles pouvaient espérer avoir la même base de calcul sur ces 6 derniers mois. Avec un système où tout compte, l'inégalité durant la carrière se retrouve dans le montant de pension... Pour les interruptions de carrière, la « sanction » serait la même !



POUR L'INSTANT, **UNE SEULE CHOSE EST CLAIRE :**
TRAVAILLER PLUS ET TOUCHER MOINS

**METTONS CETTE RÉFORME
À LA RETRAITE !**

U.F.S.U. **ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Des mesures spécifiques réservées aux femmes rétabliraient-elles l'équilibre ? Le gouvernement annonce que les femmes pourront disposer de l'attribution de points « gratuits », c'est-à-dire sans cotisation, aux titres des enfants ou des congés parentaux. Là encore, pas de miracle. La loi prévoyant une règle automatique d'équilibre des retraites (en clair pas de déficit !), quelle sera la valeur de ces points une fois à la retraite ? Il nous faut donc un juge de paix. Pourquoi pas les simulations de l'étude d'impact tardivement remise aux députés ? Zut, les femmes ont disparu de l'étude... Ce sont Le Canard enchaîné, L'Humanité ou encore Le Parisien qui ont retrouvé ces cas types. Pourquoi les cacher ? Tout simplement parce tous les départs avant 65 ans (!!!) aboutissaient à une pension dégradée dans le projet de réforme. Une seule exception dans ce paysage de désolation : la cadre supérieure gagnant bien mieux sa vie qu'une enseignante...

Gagnantes les femmes ? Vraiment ?

U.F.S.U.

**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

**METTONS CETTE RÉFORME
À LA RETRAITE !**

« Les pensions des enseignants seront garanties grâce à une revalorisation de leurs salaires » (Jean-Michel Blanquer)

Le Ministre nous l'a assuré, un article dans la loi sur les retraites nous apporterait cette garantie. Où est alors le problème ? La réponse est dans l'avis du Conseil d'Etat : cet article est sans valeur car anti constitutionnel : une loi ne peut contraindre le gouvernement. C'est d'ailleurs pour éviter la censure de l'article 1er de la loi que cette garantie en a été sortie... avant d'être réintégrée dans un article additionnel.

D'ailleurs, de quelle somme parlons-nous ? Les 10 milliards initialement annoncés, déjà insuffisants à compenser les baisses de pension puisqu'il faudrait 30% d'augmentation immédiate se sont transformés en une promesse de 500 millions en 2021. Et encore, pas pour tout le monde, puisque des 4 scénarii présentés aux organisations syndicales, un seul, le 4^e, concernerait tous les collègues de la classe normale, pour une augmentation, dégressive selon l'échelon, allant de 1026 à 85 € nets annuels. Une revalorisation historique disait Mr Blanquer... En fait, même pas un rattrapage de l'inflation.

Pour le reste : mystère. Prime ou salaire ? Les primes semblent tenir la corde. Avec contrepartie ? Au mérite ? On sait à quoi s'attendre : les deux, le ministre ayant mis dans la balance la formation sur le temps de congé et l'augmentation des remplacements.

Bref, rien n'est clair. Même le simulateur promis par le gouvernement ne devrait être disponible que 6 mois, au plus tard, après le vote de la loi.

Alors que ce gouvernement est discrédité par ses mensonges, que la lutte se poursuit dans la rue, qu'une opinion publique majoritaire soutient le combat des grévistes, il faut maintenir la pression.

Prochain rendez-vous : le 31 mars.

Séverine CHARRET et Arnaud SIGRIST



HIER DANS LA RUE, DEMAIN ON CONTINUE !

5 DÉCEMBRE : 60% de grévistes dans les collèges et lycées de l'académie.
15 000 manifestants à Strasbourg et Mulhouse.

10 DÉCEMBRE : 4 000 manifestants à Strasbourg.

12 DÉCEMBRE : 1 000 manifestants à Colmar et Strasbourg.
AG interprofessionnelle de 200 personnes à Strasbourg.

17 DÉCEMBRE : Nouvelle grève majoritaire dans le 2nd degré.
17 000 manifestants en Alsace.

3 JANVIER : Rassemblement devant la permanence du député LREM Sylvain Waserman.

9 JANVIER : 4 000 manifestants à Mulhouse, 8 000 à Strasbourg.

14 ET 16 JANVIER : 5 000 manifestants en Alsace.

23 JANVIER : 1 200 personnes pour une
« Retraite aux Flambeaux contre des retraites en lambeaux ».

24 JANVIER, 29 JANVIER, 6 FÉVRIER : Encore 10 000 manifestants en Alsace
sur l'ensemble des 3 journées.

20 FÉVRIER : 2 000 manifestants à Strasbourg et Mulhouse.

NOTRE LUTTE EN

PHOTOS



**RESTEZ EN CONTACT AVEC
LE SNES-FSU STRASBOURG
SUIVEZ-NOUS SUR :**



Sur notre site internet :
<https://strasbourg.snes.edu/>



Sur notre compte Twitter :
[@SNES_Strasbourg](https://twitter.com/SNES_Strasbourg)



Sur notre page Facebook : Snes-Fsu Strasbourg
<https://www.facebook.com/snesfsustrasbourg/>